

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 juin 2020

1^{ère} Commission
N° CD-2020-3-1-2

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEPUIS LE 24 AVRIL 2020 EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DE GARANTIES D'EMPRUNTS

Résumé : Communication relative aux délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental en matière d'attribution de subventions aux associations et de garanties d'emprunts depuis le 24 avril 2020.

Sur la base de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la délibération n° CD-2020-2-12-4 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 24 avril 2020 a élargi le périmètre des délégations accordées à la Présidente du Conseil départemental aux décisions en matière d'attribution de subventions aux associations et de garanties d'emprunts.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation en cours depuis le 24 avril 2020.

L'ensemble des décisions prises durant cette période figure dans les annexes 1 et 2.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT